Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

ÉCONOMIE

ÉVALUATION DU BLOC RNCP39017BC08 : COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT DES ACTEURS DE LA VIE ÉCONOMIQUE

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ÉCONOMIE	3 (INDICATIF)

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : MANUFACTURE FRANÇAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, CLERMONT-FERRAND, PUY-DE-DÔME

Vous êtes chargé d'étude au sein de la direction d'une activité de pneumatiques intégrant des matières recyclées de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, société en commandite par actions dont le siège est à Clermont-Ferrand. Le groupe exerce dans le secteur de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de pneumatiques et de services associés. Il se positionne sur des produits à forte technicité, la performance et la réduction de l'empreinte environnementale.

Pour les besoins du dossier, le projet de partenariat, les échanges avec la société Novacell et les données financières relatives à la gamme étudiée sont construits pour cette évaluation. Ils ne décrivent pas un litige réel ni les comptes publiés de Michelin. Vous disposez des documents DT 1 à DT 3 pour traiter les questions.

Le bloc C8 vise à appréhender l'entreprise dans son environnement économique et social, à identifier les enjeux de la politique et de la régulation économiques et à raisonner dans un cadre économique international. Répondez de manière structurée en mobilisant les documents et vos connaissances. Les trois parties sont notées sur 20 points.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'une rupture de négociations (7 points)

Qualification juridique, règles applicables et résolution d'une situation contractuelle

La direction de la gamme étudie l'achat d'un composé de caoutchouc recyclé auprès de Novacell SAS. Depuis quatre mois, les entreprises ont échangé des informations techniques et financières. Elles ont signé un accord de confidentialité, mais aucun contrat de fourniture ni engagement d'exclusivité. Un projet de contrat non signé mentionne un volume annuel indicatif, un prix encore à négocier et une entrée en production envisagée dans six mois.

Le 10 mars 2026, Michelin informe Novacell par courriel qu'elle suspend les discussions et examine une autre solution, en précisant qu'aucune commande n'est confirmée. Le 12 mars, Novacell répond qu'elle avait réservé une capacité de production et engagé 80 000 euros de dépenses de préparation. Elle demande la signature du contrat ou, à défaut, une indemnisation comprenant les bénéfices qu'elle escomptait tirer de la fourniture. Michelin indique que les discussions n'étaient pas finalisées et que ces dépenses avaient été engagées sans commande ferme.

À l'aide du DT 1 et du DT 2, résolvez la situation en suivant les étapes du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée de l'espèce.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel doit répondre le juge.

1.2 (2 points) Exposez les règles de droit applicables à la conduite et à la rupture des négociations précontractuelles. Distinguez la liberté de rompre les pourparlers de la responsabilité susceptible d'être engagée.

1.3 (2,5 points) Appliquez ces règles aux faits. Appréciez si la rupture paraît fautive au vu des informations fournies et indiquez les éléments qui devraient être établis pour engager la responsabilité de Michelin.

1.4 (1 point) Précisez si Novacell peut obtenir la conclusion forcée du contrat ou l'indemnisation des bénéfices attendus de celui-ci. Justifiez votre réponse à partir du DT 1 et du DT 2.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Diagnostic interne et externe, choix managériaux et préconisations

La gamme étudiée doit concilier compétitivité, exigences de qualité et réduction de l'empreinte environnementale. Les données de contexte ci-dessous sont établies pour le cas. L'entreprise dispose d'une capacité de recherche et développement importante et d'un réseau commercial international. Elle dépend toutefois de matières premières dont les coûts et la disponibilité peuvent varier. Des règles européennes renforcent progressivement les exigences de transparence environnementale et de traçabilité des matières.

Pour l'analyse externe, le contexte comprend également une demande croissante de produits intégrant des matières recyclées, une concurrence internationale active et des incertitudes sur les coûts de l'énergie, du transport et des intrants. Les constructeurs automobiles attendent des fournisseurs des engagements documentés sur les performances et les impacts environnementaux.

Repères pour le diagnostic stratégique

Éléments internes	Éléments externes
Capacités de recherche et développement importantes ; marque reconnue ; réseau commercial international.	Demande en hausse pour les produits intégrant des matières recyclées ; exigences européennes renforcées de traçabilité.
Dépendance à certains intrants et coûts élevés de qualification des nouvelles matières.	Concurrence internationale active ; volatilité des prix de l'énergie, du transport et des matières premières.
Savoir-faire industriel et capacité à tester plusieurs solutions techniques.	Attentes croissantes des constructeurs en matière de performance et de preuves environnementales.

Données de contexte à analyser pour la gamme étudiée.

2.1 (2 points) Établissez un diagnostic SWOT de la gamme en distinguant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être justifié à partir du contexte ou des documents.

2.2 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL en identifiant au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes. Expliquez brièvement l'effet possible de chaque facteur sur l'activité étudiée.

2.3 (1,5 point) Analysez les choix managériaux consistant à diversifier les sources de matières recyclées, à qualifier les fournisseurs et à documenter les performances environnementales. Montrez les bénéfices attendus et les contraintes associées.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations hiérarchisées pour sécuriser le projet et renforcer son positionnement stratégique. Pour chacune, indiquez un objectif et un indicateur de suivi pertinent.

PARTIE 3 : Analyse économique et financière de la gamme (6 points)

Exploitation de données, rentabilité, seuil d'activité et incidence d'une politique économique

Le DT 3 présente les données simplifiées de la gamme pour l'exercice 2025. Les ventes du marché et celles de l'entreprise sont exprimées sur un périmètre comparable. Pour les calculs, assimilez les coûts variables à des coûts proportionnels au chiffre d'affaires et les coûts fixes à des coûts constants sur le domaine d'activité étudié. Présentez les formules, les étapes de calcul et les résultats avec leurs unités.

Données financières et commerciales de la gamme en 2025

Indicateur	Valeur	Unité
Chiffre d'affaires de la gamme	48 000 000	euros
Coûts variables de la gamme	31 200 000	euros
Coûts fixes attribués à la gamme	12 000 000	euros
Volume vendu par l'entreprise	1 200 000	unités
Chiffre d'affaires total du marché comparable	600 000 000	euros
Surcoût annuel estimé d'une nouvelle contribution carbone sur les intrants	1 200 000	euros

Extrait simplifié du tableau de bord de gestion, données établies pour le cas.

3.1 (1,5 point) Calculez la marge sur coûts variables de la gamme et le taux de marge sur coûts variables. Indiquez la formule utilisée et interprétez brièvement le taux obtenu.

3.2 (1,5 point) Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur. Précisez ce que signifie le seuil de rentabilité pour la gamme.

3.3 (1,5 point) Calculez la part de marché en valeur de la gamme en 2025. Présentez le résultat en pourcentage et expliquez en une phrase ce qu'il mesure.

3.4 (1,5 point) À chiffre d'affaires et coûts inchangés hors contribution carbone, calculez le résultat de la gamme après prise en compte du surcoût annuel estimé. Calculez ensuite le supplément de prix moyen par unité vendue qui permettrait, à volume constant, de compenser exactement ce surcoût. Commentez brièvement une limite de ce calcul pour la décision commerciale.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES LÉGISLATIFS RELATIFS AUX NÉGOCIATIONS ET À LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

Code civil, article 1112, extrait : « L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi. » Le même article prévoit que, en cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu ni la perte de chance d'obtenir ces avantages.

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1240 : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Ces dispositions distinguent la responsabilité liée à une faute commise pendant les négociations de l'exécution d'un contrat qui n'a pas été conclu.

DT 2 : COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE, 26 NOVEMBRE 2003, POURVOI N° 00-10.243, ARRÊT MANOUKIAN

Visas : articles 1382 et 1383 du Code civil dans leur rédaction applicable au litige, devenus les articles 1240 et 1241 du Code civil.

Contexte de la décision : des parties avaient mené des négociations en vue d'une cession de droits sociaux. La rupture des pourparlers est intervenue alors que les discussions étaient avancées et qu'une autre négociation était conduite parallèlement. La Cour de cassation examine la faute commise dans la conduite de ces négociations et l'étendue du préjudice réparable.

Extrait de principe, synthèse fidèle de la motivation : la liberté de rompre les pourparlers n'exclut pas la responsabilité de celui qui commet une faute dans la conduite ou la rupture des négociations. Toutefois, cette responsabilité ne permet pas d'indemniser les gains que la victime espérait retirer du contrat qui n'a pas été conclu, ni la perte de chance de réaliser ces gains.

Portée pour le cas : l'existence d'une rupture ne suffit pas, à elle seule, à caractériser une faute. Il faut apprécier concrètement la conduite des négociations, leur état d'avancement, les circonstances de la rupture, la bonne foi des parties et le préjudice directement lié à une éventuelle faute.

DT 3 : DONNÉES COMPTABLES ET COMMERCIALES SIMPLIFIÉES DE LA GAMME

Les données ci-dessous sont établies pour le cas et portent sur l'exercice 2025. Elles concernent une gamme de produits de l'entreprise et un marché comparable. Les montants sont hors taxes. Le surcoût de contribution carbone est une estimation annuelle ajoutée aux charges de la gamme pour l'analyse de la question 3.4.

Tableau de bord simplifié 2025

Donnée	Montant ou volume	Unité
Chiffre d'affaires de la gamme	48 000 000	euros
Coûts variables	31 200 000	euros
Coûts fixes	12 000 000	euros
Volume vendu par l'entreprise	1 200 000	unités
Chiffre d'affaires du marché comparable	600 000 000	euros
Surcoût annuel estimé de la contribution carbone	1 200 000	euros

Données fournies pour le calcul des indicateurs économiques et financiers.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Grilles de réponse pour les questions 1.1, 1.2 et 2.1 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Vous pouvez ajouter des précisions sur votre copie. Pour la question 1.2, les règles doivent être formulées à partir des textes du DT 1 et de la décision présentée au DT 2.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	

À compléter pour la question 1.1.

Grille de diagnostic stratégique SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....			
.....			

À compléter pour la question 2.1.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.